



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Tourniquets	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8082-170053/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client T8082-170053	Date 2017-09-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-460-73246	
File No. - N° de dossier hn460.T8082-170053	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guertin, Benoit	Buyer Id - Id de l'acheteur hn460
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0331 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification (3) cherche à faire le changement ci-dessous ainsi que de répondre à une question d'un fournisseur.

1) À **Annexe « A », point 10, (t)**, supprimer en entier et remplacer par :

10. EXIGENCES DE SÉCURITÉ

- a) L'appareil doit être configuré pour supporter au moins 380 lb (1700 N) de force directe appliquée de chaque côté de la rampe, en respectant l'installation recommandée.
- b) Toutes les barrières doivent être d'une épaisseur de 10 mm ou plus et être en verre trempé transparent.
- c) Les charnières des barrières devraient se prolonger jusqu'à 5 cm (2 po) du haut de la barrière dans les modèles dont la barrière se prolonge au-dessus de 1 200 mm (4 pieds).
- d) Les barrières de 1 500 mm (5 po) ou plus devraient être d'une épaisseur de 12 mm et être à la fois trempées et stratifiées.
- e) Tous les caissons doivent être en acier inoxydable de type 304 sans arrêtes vives exposées ou fixations surélevées.
- f) La configuration de la tête de toutes les fixations doit être inviolable.
- g) Toute l'alimentation utilisée pour faire fonctionner les caissons doit être sous basse tension, 24 Vdc ou moins, provenir d'une source d'alimentation externe à proximité pour éviter le risque d'électrocution causée par le déversement accidentel de liquides sur les caissons, la présence d'eau sur le sol des halls s'écoulant sous les caissons, ou l'accumulation possible de neige fondante à la base des caissons dans certaines entrées en hiver.
- h) Il doit être conçu pour éviter le piégeage et éviter les points où quelqu'un pourrait se pincer, avec une distance de sécurité d'au moins 1 po (25 mm) entre la rampe et les obstacles battants.
- i) Doit être conçu pour fonctionner en mode « de sortie »
 - * Mode de fonctionnement « de sortie » : doit être alimenté et, en cas d'urgence, les obstacles peuvent être débloqués par une simple pression et s'ouvrir automatiquement dans la direction de l'évacuation (direction B).
- j) Les couloirs sécurisés de passage doivent être certifiés par la CAN/CSA C22.2 n° 247-92 (R 2008) Normes concernant les ouvre-portes et dispositifs de commande de barrières, rideaux et volets.
- k) Les couloirs sécurisés de passage doivent rencontrer ou être équivalent aux exigences UL2593 . L'UL 2593 définit la vitesse maximale que la porte battante doit respecter en mode ouverture et fermeture.
 - a. En cas d'impact avec une personne, la force de l'obstacle ne doit pas dépasser 220 Newtons.
 - b. L'obstacle doit se retirer et laisser le passage libre en moins de 2 (deux) secondes. La norme UL 2593 a été élaborée pour s'assurer que le système de tourniquet à moteur est sans danger pour les personnes en cas de panne électronique.
- l) La force d'ouverture manuelle pour les obstacles battants automatiques ne doit pas dépasser 50 lb (222 N).
- m) Les alarmes audio et visuelles avisent à la fois le personnel de sécurité et les personnes impliquées dans l'évacuation en cours.

-
- n) À la fin d'un délai configurable, les obstacles se ferment automatiquement et l'appareil reprend le mode de fonctionnement précédent.
- o) Les obstacles sont verrouillés électro mécaniquement dans le cas d'une tentative d'entrée forcée dans la direction A (du côté non sécurisé)
- * Lorsqu'il est combiné avec un système d'alarme incendie, les obstacles doivent s'ouvrir automatiquement dans la direction de la sortie pour libérer le passage lorsque le signal d'urgence est actif. Il doit revenir à son état précédent après la réinitialisation de l'alarme incendie.
 - * L'appareil doit comporter des capteurs de sécurité pour éviter que les obstacles se ferment lorsque l'utilisateur se tient debout dans le passage.
- p) Pour les applications publiques en général, des capteurs de sécurité supplémentaires garantissent une protection des utilisateurs améliorée. [Capteurs de sécurité supplémentaires pour une protection accrue des utilisateurs et une protection des bagages dans les directions d'entrée et de sortie].
- * Doivent être équipés de capteurs de détection pour contrôler la position des obstacles coulissants avec une grande précision et être en mesure d'arrêter le mouvement des obstacles lorsqu'une obstruction est détectée.
 - * La force d'actionnement des obstacles battants doit être limitée et conforme aux limites de la force des obstacles (Sujet 2593 — Outline for investigation et CAN/CSA — C22.2 n° 247-92 [R2008]).

2) Questions et réponses

Q7 : Nous demandons que le mot « certifié » soit remplacé par « rencontré » pour que vos inquiétudes soient rencontrées et que vous obtiendriez des soumissions plus compétitives.

R7 : Veuillez voir le 1^{er} point de cette modification.

Toutes autres clauses et modalités demeurent inchangées

Compte rendu de la visite des lieux.

T8082-170053/A Tourniquets

Visite obligatoire des lieux – 23 août 2017 @ 10 h

Endroit : 330, rue Sparks, Ottawa (Ontario)

Participants

Patrick Tondreau	Transport Canada
Catriona Wilson	Transport Canada
Wendy Urrutia	Transport Canada
Annick Monfette	Transport Canada
Benoit Guertin	SPAC
Benoit Pilote	SPAC
Marcel Boily	DMA Construction
Tom Fairbrass	Extra vision
Pauline Ashton	Extra vision
Brad Hullin	Gunnebo
Brad Smith	FCi
Ryan Maloney	ADSS
Martin Paterson	Paladin Tech
Mike Kenwell	Paladin Tech
Pierre Chartrand	Stanley
Marc-Hélian Lizotte	Globatech

M. Guertin (autorité contractuelle de SPAC) a commencé la visite avec une brève introduction suivi de M^{me} Urrutia. Les fournisseurs ont été avisés que les seules réponses qui seraient données durant la visite seraient « oui » et « non ». Toutes autres questions devraient être envoyées par courriel à M. Guertin, pour être répondues par une modification.

Les fournisseurs ont visité les deux sites où les tourniquets seront installés. À la fin de la visite, M. Guertin a indiqué que le compte rendu serait publié sous forme de modifications sur le site internet Achats et Ventes. Il a été mentionné que tous les conduits et les fils électriques seront installés par une autre compagnie et que le fournisseur n'aura qu'à brancher les tourniquets aux fils.

Questions et sujets discutés :

Q1 : Est-ce qu'une autre compagnie s'occupera d'enlever les bureaux?

R1 : Oui

Q2: Les trous pour les fils seront-ils déjà faits et est-ce qu'ils correspondront à l'empreinte des tourniquets?

R2 : Oui

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8082-170053/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8082-170053

Amd. No. - N° de la modif.
3
File No. - N° du dossier
hn460 T8082-170053

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn460
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q3 : Pouvons-nous prendre des photos?

R3 : Oui

Q4 : Est-ce que Transport Canada pourra offrir de l'entreposage pour les tourniquets au besoin?

R4 : Oui

(Fin de la page)